



Direction de la solidarité et
de la cohésion sociale

DECISION

Tél. 03 20 66 58 15

Fax. 03 20 66 58 35

DEC/2024/AS/13

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L2122.22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de passer une convention avec l'association « La Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature », portant sur la réalisation d'ateliers en faveur du développement durable à destination des hémois issus des quartiers prioritaires, dans le cadre du projet d'atelier partagé hémois.

DECIDE

ARTICLE 1 : de passer avec l'association « La Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature », sise au 202, grande rue – 59000 ROUBAIX, une convention portant sur la réalisation d'ateliers en faveur du développement durable, dans le cadre du projet d'atelier partagé hémois.

ARTICLE 2 : L'association mettra en place des ateliers visant à permettre aux habitants d'apprendre à faire soi-même des produits ménagers et cosmétiques naturels.

Les ateliers, d'une durée de 2 heures chacun, se dérouleront dans les locaux de l'atelier partagé, sis au 702, rue Ambroise Paré, à Hem. La répartition de ces ateliers est convue entre la Ville et le prestataire, sur la base d'un planning conjointement établi. Les dates et les horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation de l'association. En raison de la crise sanitaire actuelle, le prestataire sera payé uniquement sur interventions faites.

ARTICLE 3 : La prestation s'élève à 800 euros TTC (huit cents euros) et sera payée sur facture déposée sur le portail « Chorus », comme suit :

- 800 euros TTC, au 25 juin 2024 (huit cents euros)

ARTICLE 4 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée pour attribution à Monsieur le Préfet du Nord et à Monsieur le Receveur Percepteur de Villeneuve d'Ascq.



Fait à Hem, le

19 JAN. 2024

Francis VERCAMER
Maire de HEM
Vice-président de la MEL